

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2025-028**  
**Séance du 19 juin 2025**

**Objet : Compte rendu des délégations du Maire du 1er trimestre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17**

**PRÉSENTS** : (10) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, Conseillers municipaux.

**POUVOIR** : (0)

**ABSENTS** : (6) M. Clément CHAPPERT, Mme Julie BENEZECH, M. Philippe MARCON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENT EXCUSÉ** : (1) M. Luc Fournier

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE.

**DATE DE CONVOCAION** : 12 juin 2025

Madame le Maire expose à l'assemblée que conformément à la délibération n°2021-042 du 29 septembre 2021, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L2122-22 du CGCT, elle rend compte à l'assemblée des décisions prises.

Afin que l'article L. 2122-23 du CGCT soit rempli, le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal doit être complet et précis, qu'il soit présenté oralement ou sous la forme d'un relevé de décisions. Une évocation succincte des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT pourrait être regardée comme un refus d'information du Conseil Municipal (TA Strasbourg, 20 août 1997, Masson c/ Ville de Metz, n° 952965).

Considérant la période de janvier à mai, soit le 1<sup>er</sup> trimestre plus 2 mois.

**MARCHES PUBLICS**

**AUTRES MARCHES (Moins de 15 000 € HT)**

NEANT

**MARCHES PUBLICS (De 15 001 à 50 000 € HT)**

NEANT

**MARCHES PUBLICS (+ 50 000 € HT)**

NEANT

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Date	N° Décision du Maire	Objet
07/03/2025	DCS n°2025-001	Réalisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon pour 1 an d'un montant de 300 000 euros pour le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire
15/03/2025	DCS n°2025-002	Marché Public de service juridique - Assistance juridique et de représentation en droit public - Cabinet HG&C AVOCATS
10/04/2025	DCS n°2025-003	Tarifs des services périscolaires - Rentrée scolaire 2025-2026

**DOMAINE FUNÉRAIRE : Achat de concessions**

Date d'achat	N° plan	N° registre cimetièrè	Prénom Nom du titulaire de la concession	Type de concession	Montant payé
16/04/2025	685	769	Gilbert HAMILCARO 19 avenue de Saint-Pons 34360 Saint-Chinian	Concession perpétuelle	1080 €

**URBANISME : LISTE DES DIA (Déclaration d'intention d'aliéner)**

Date réception	N° DIA	Date préemption	Propriétaire / Acquéreur Adresse du bien	Type de bien - parcelle	Montant
NEANT					

**Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Pour copie conforme

**Fait à Saint-Chinian, le 19/06/2025**

**Le Maire,  
 Catherine COMBES**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*